

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Travaux de maintenance dans les collèges publics : quatrième liste d'opérations au titre de l'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la quatrième liste prévisionnelle des opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'année 2016,
- le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour les travaux, évaluée à 325 000,00 € T.T.C., portant sur sept collèges mis à disposition du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour les prestations intellectuelles évaluée à 10 000,00 € T.T.C.

Les dépenses relatives à ces opérations seront prélevées dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante N° AP 2004-14032 A de « maintenance et rénovation dans les collèges », au chapitre 20 pour les prestations intellectuelles et au chapitre 23 pour les travaux.

Les prestations intellectuelles et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée